



JEUX EN LIGNE, CONSOLES DE JEUX ET MESSAGERIE INSTANTANÉE

Internet a révolutionné le monde des jeux. Selon une enquête d'Ipsos Reid, plus de la moitié des jeunes Canadiens disent jouer en ligne et visiter des sites de jeux au moins plusieurs fois par semaine.

Certaines personnes pensent à tort qu'un enfant ne court aucun danger en jouant à un jeu en ligne.

Toutefois, la prudence est de mise, car la plupart de ces jeux ont un module de clavardage qui permet aux enfants de communiquer avec d'autres internautes.

Par exemple, les jeux multijoueurs en ligne permettent aux joueurs d'interagir et de partager une aventure en temps réel (à travers un avatar) avec des joueurs du monde entier.



Jeux en lignes et consoles de jeux

Les consignes de sécurité suivantes vous permettront de garder l'oeil ouvert et de bien superviser les activités de vos enfants lorsqu'ils jouent en ligne ou avec leur console de jeux:

- Familiarisez-vous avec le système de classification des jeux et assurez-vous que tous les jeux de votre enfant conviennent à son groupe d'âge.
- Assurez-vous d'être présent lors de la mise en route initiale d'une console de jeu afin de paramétrer les contrôles parentaux, le cas échéant, et créer les mots de passe pour les fonctions de contrôle parental.
- Accompagnez votre enfant lorsqu'il crée son profil sur les sites de socialisation ou les sites de jeux. Ne remplissez que les champs obligatoires et ne révélez aucune information personnelle.
- Assurez-vous de connaître les mots de passe de votre enfant.
- Observez votre enfant et intéressez-vous à ses jeux. Si possible, jouez avec lui.
- Rappelez régulièrement à votre enfant que les internautes ne sont pas toujours ceux qu'ils prétendent être. Sur Internet, il est facile de modifier son identité, son âge, son lieu de résidence, etc.
- Dites à votre enfant de se fier à son instinct et de bloquer ou d'ignorer tout internaute qui lui pose des questions étranges sur des sujets personnels tels que la puberté, la sexualité, etc.
- Expliquez à votre enfant qu'il est illégal de menacer quelqu'un et qu'il doit immédiatement prévenir un adulte de confiance si une personne lui fait des menaces sur Internet.
- Utilisez les fonctions permettant de limiter les partenaires de jeu de votre enfant à des personnes autorisées (famille et amis hors Internet), comme le Code Ami de Nintendo ou les options de listes de contacts offertes par les consoles Xbox et PlayStation
- Surveillez les communications écrites et audio de votre enfant avec les autres joueurs.



JEUX EN LIGNE, CONSOLES DE JEUX ET MESSAGERIE INSTANTANÉE

- Tâchez de choisir des jeux qui permettent de contrôler les partenaires de jeu de votre enfant et d'empêcher certaines personnes de clavarder avec lui.
- Vérifiez si le jeu offre des options supplémentaires pour les joueurs plus âgés et assurez-vous que votre enfant ne modifie pas son âge afin de profiter de ces options.

Messagerie instantanée

La grande majorité des jeunes (74 %) utilise régulièrement la messagerie instantanée. Cet outil leur permet de discuter avec leurs amis, coordonner leurs projets scolaires et planifier leurs sorties.

Voici quelques conseils pour encadrer l'usage de la messagerie instantanée à la maison :

- Instaurez des règles de base avant de donner la permission à vos enfants d'utiliser la messagerie instantanée. Demandez-leur de conserver un historique de toutes leurs conversations en leur précisant que vous ne les lirez qu'en cas de problème concernant leur sécurité.
- Assurez-vous que vos enfants ne révèlent pas trop d'informations personnelles dans leurs profils, et pour les plus jeunes d'entre eux, vérifiez s'ils connaissent bien toutes les personnes dans leur liste de contacts.
- La messagerie instantanée est l'un des moyens d'intimidation et de harcèlement sexuel les plus répandus en ligne. Ouvrez une discussion éthique sur les comportements d'intimidation et la façon dont l'anonymat de la technologie peut encourager une personne à dire et faire des choses qu'on ne ferait jamais face à face.
- Dites à vos enfants que s'ils sont harcelés par messagerie instantanée, le mieux est d'arrêter de discuter avec l'auteur du harcèlement et de le bloquer. Assurez-vous que la messagerie conserve automatiquement l'historique des conversations de façon à ce que vous ayez une preuve à montrer, au besoin, à l'école ou aux policiers.
- La messagerie instantanée offre la possibilité de faire de la vidéoconférence. Discutez avec votre enfant sur l'utilisation adéquate de la webcaméra et n'oubliez pas que la prudence s'impose!

Le Réseau Enfants-Retour offre une série d'ateliers de prévention, et ce, pendant toute l'année.
Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au 514 843-4333
ou visitez notre site Internet au www.reseauenfantsretour.org